

Transparence en matière de données climatiques

des portefeuilles ne relevant pas
de la politique monétaire



Table des matières

Introduction	3
1. Gouvernance	5
2. Stratégie	7
Risques et opportunités liés au changement climatique	7
Incidence des risques et des opportunités liés au changement climatique	9
Résilience de la stratégie	10
3. Gestion des risques	11
Identification et évaluation des risques	11
Réduction des risques	12
4. Paramètres et objectifs	13
Methodologie	13
Principaux paramètres de mesure des émissions	13
Paramètres complémentaires	15
Avantages et inconvénients des paramètres sélectionnés	16
Paramètres	17
Objectifs	20
Données historiques relatives aux paramètres et aux objectifs	21
Annexe	23
Cadre de reporting des paramètres climatiques de l'Eurosystème – formules générales	23
Cadre de reporting des paramètres climatiques de LA BNB – formules Additionnelles	23
Traitement des valeurs manquantes	24

Introduction

Le présent rapport constitue la première publication de la Banque concernant la transparence en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liée aux portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire (non-monetary policy portfolios – NMPP) dont elle assure la gestion; elle a été établie sur la base des recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD). La TCFD, qui a été mise en place par le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board – FSB), a publié ses premières recommandations en 2017. Elle a depuis lors publié moult orientations et représente aujourd'hui la référence mondiale *de facto* s'agissant de la transparence financière en matière de données climatiques. La Banque soutient officiellement la TCFD depuis 2018. Les recommandations de la TCFD s'articulent autour de quatre domaines thématiques qui sont des aspects fondamentaux du mode de fonctionnement des organisations: la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et, enfin, les paramètres et objectifs climatiques. Ces quatre domaines sont présentés plus en détail dans le présent document.

La transparence en matière d'émissions de GES est essentielle dans la transition vers une économie à zéro émission nette. Comme c'est le cas pour les informations financières, la transparence sur les risques liés au changement climatique aide les investisseurs et les autres parties prenantes à prendre des décisions réfléchies. De plus, la communication de ces informations améliore la compréhension du financement des émissions de GES et est essentielle pour stimuler l'action au niveau du changement climatique. En suivant les recommandations de la TCFD, la Banque applique les normes du secteur, établies par des leaders dans le domaine de la finance durable. La transparence concernant les émissions de catégories (scopes) 1, 2 et 3 améliore la communication quant aux effets des investissements financiers sur le changement climatique. Dans ce rapport, la Banque recourt à des pratiques de communication uniformisées sur la base de normes internationales aux niveaux des émetteurs et des investisseurs: les recommandations de la TCFD, la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre destinée au secteur financier (Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry) établie par le Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials PCAF) et les principes d'obligations thématiques développés par l'initiative Obligations climat (Climate Bonds Initiative – CBI) et l'Association internationale des marchés de capitaux (International Capital Markets Association – ICMA).

La Banque a en outre récemment publié sa charte d'investissement durable et responsable (Sustainable and Responsible Investment Charter – ci-après «[la Charte](#)»). La communication d'informations relatives au changement climatique est une pierre angulaire de la Charte. Tandis que la Charte décrit l'approche générale de la BNB en matière d'investissement durable et responsable, les informations communiquées par la TCFD sont reprises dans une publication annuelle présentant la manière dont la Banque aborde les risques et les opportunités liés au changement climatique. La durabilité ayant été formellement reconnue comme un quatrième objectif de la politique d'allocation stratégique des actifs¹, la Charte est cruciale pour inspirer et orienter les décisions d'investissement de la Banque et la gestion de ses portefeuilles, en prenant en compte la réalisation des objectifs liés au changement climatique.

¹ Outre la sécurité (la préservation du capital), la liquidité et le rendement.

Ces deux initiatives, à savoir la première communication d'informations détaillées concernant le changement climatique et la publication de la Charte, renforcent l'engagement de la Banque en matière de financement durable, un parcours qu'elle a entamé il y a des années. De fait, la Banque connaissait et utilisait déjà auparavant plusieurs des concepts sous-jacents à la Charte et aux communications d'informations recommandées par la TCFD, comme les scores ESG, le filtrage d'activités controversées et l'acquisition d'obligations vertes et autres obligations thématiques. L'absence de frais pour l'émission d'obligations vertes dans le cadre du système de règlement de titres de la Banque (NBBSSS) et les publications annuelles antérieures en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (Corporate Social Responsibility – CSR) sont des preuves supplémentaires de l'importance qu'elle accorde depuis longtemps à la durabilité. La Charte rassemble ces connaissances et cette expertise en un document unique donnant un aperçu des principes sous-jacents qui présideront aux ajustements et aux évolutions futurs.

Comme mentionné, la communication de ces informations fait suite aux recommandations de la TCFD relatives à la publication d'informations financières relatives au changement climatique. Le présent rapport se décline donc selon les quatre domaines thématiques de ces recommandations, à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et, enfin, les paramètres et objectifs climatiques. La Banque a également adopté les recommandations du Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System – NGFS). Les informations présentées dans ce rapport sont largement tributaires des sources de données utilisées et seront affinées à mesure que la disponibilité et la pertinence des données relatives au changement climatique et l'expertise en matière de gestion des risques liés au changement climatique augmentent.

Figure 1

Aperçu des quatre domaines thématiques piliers des recommandations de communication de la TCFD



Source: TCFD, «*Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*».

1. Gouvernance

Cette section présente la gouvernance de la Banque s’agissant des risques et des opportunités liés au changement climatique. Elle commence par expliquer le cadre de gouvernance général qui s’applique aux actifs financiers faisant l’objet de ces communications d’informations et la manière dont ce cadre s’applique aux risques et opportunités liés au changement climatique. Elle expose ensuite le rôle de la [Charte](#) avant de décrire les questions de gouvernance spécifiques liées aux mesures et à la communication d’informations relatives au changement climatique. Enfin, elle présente les entités de la Banque en charge du contrôle et de la gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique.

Le cadre de gouvernance existant de la Banque s’applique aux risques et aux opportunités liés au changement climatique. Ce cadre régit toutes les décisions importantes concernant les portefeuilles NMPP de la Banque. Les aspects de ce cadre plus particulièrement liés au changement climatique et aux investissements durables et responsables sont décrits ci-dessous.

- Le Front Office, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles d’investissement, est à l’origine de l’établissement de la Charte et pilote la procédure de communication d’informations recommandée par la TCFD. Un expert en investissements durables et responsables a spécifiquement été désigné pour superviser la mise en œuvre de la Charte.
- Le Middle Office, responsable de la mesure et de la gestion des risques, a participé à l’élaboration de la Charte. En outre, le Middle Office est à l’origine du développement de la communication d’informations recommandée par la TCFD.
- Les principaux responsables des entités concernées discutent des aspects stratégiques des portefeuilles d’investissement de la Banque au sein du Comité d’investissement (Investment Committee – ICO), présidé par un membre du Comité de direction. Le Comité d’investissement peut soit exiger des changements, soit approuver des propositions concernant la Charte et la communication d’informations financières liées au changement climatique recommandée par la TCFD. En cas d’approbation, la proposition est soumise au Comité de direction.
- Les décisions finales en matière de stratégies d’investissement sont prises par le Comité de direction. La Banque s’est engagée à être une organisation socialement responsable. La responsabilité sociétale fait dès lors partie intégrante de sa stratégie d’investissement. La Banque définit en effet la durabilité comme l’un de ses quatre objectifs d’allocation stratégique des actifs, avec la sécurité (préservation du capital), la liquidité et la rentabilité (rendement).

La Charte oriente la stratégie d’investissement de la Banque :

- La Charte sert de référence en matière d’objectifs et fournit des informations quant aux décisions relatives aux portefeuilles stratégiques. Ces dernières sont discutées au sein du Comité d’investissement et approuvées par le Comité de direction.
- Le cadre de gestion des portefeuilles est adapté lorsque la mise en œuvre de la Charte modifie l’univers des investissements ou les limites quant à la composition des portefeuilles. Les modifications des règles de gestion des portefeuilles sont approuvées par le Comité d’investissement.



Le Middle Office est chargé de **calculer les paramètres de risque inhérents aux portefeuilles et de les communiquer**, y compris ceux liés au changement climatique.

- S'agissant des paramètres liés aux investissements durables et responsables et au changement climatique, les procédures en place sont utilisées. Les informations sont ensuite communiquées à la hiérarchie et au Comité de direction.
- S'agissant des informations relatives aux risques liés au changement climatique, des analyses préliminaires sont effectuées, dont les résultats sont intégrés dans le cycle annuel de communication interne relative aux risques, qui donne aux principaux responsables et au Comité de direction un aperçu des risques financiers pertinents pour la Banque. À terme, la Banque a pour objectif de développer et de rationaliser davantage son analyse des risques liés au changement climatique.

D'autres organes de la Banque s'intéressent également aux risques et aux opportunités liés au changement climatique.

- Un Climate Hub, qui rassemble des spécialistes des questions climatiques de différents départements, a été créé au sein de la Banque. Cet organe traite des sujets liés au climat qui ont une incidence sur les investissements en gestion propre de la Banque, la politique monétaire, le système financier, l'économie et la société dans son ensemble. Il fait office de plateforme d'échange de connaissances et d'informations. Ses membres ont contribué à des évolutions majeures, comme l'élaboration de la Charte et le développement d'analyses des risques liés au changement climatique. Le Climate Hub sert aussi de canal pour informer la hiérarchie et le Comité de direction sur les questions climatiques qui n'entrent pas dans la structure de communication aux portefeuilles propres. Enfin, il publie un [tableau de bord sur le climat](#), qui contient des informations et des indicateurs destinés à un large public concernant le changement climatique.
- Le Corporate Social Responsibility Board (CSR Board) a défini huit thématiques qui doivent guider les engagements de la Banque en matière de CSR ([Une organisation durable et inclusive](#)). Il se compose de hauts responsables compétents en la matière et d'un membre du Comité de direction.

2. Stratégie

Cette section décrit l'incidence actuelle et potentielle des risques et opportunités liées au changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière de la Banque.

Risques et opportunités liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique sont avant tout considérés comme des facteurs d'amplification des risques financiers existants, tels que les risques de marché et de crédit. En outre, eu égard à l'importance des objectifs d'émissions des portefeuilles, la Banque considère qu'il est essentiel de suivre les risques liés à la réalisation de ces objectifs. La capacité d'atteindre les objectifs liés au climat est en effet fortement corrélée aux performances climatiques des grandes entreprises et des gouvernements des économies développées.

Conformément aux recommandations de la TCFD, la Banque a défini trois horizons temporels pertinents pour identifier les risques et les opportunités liés au changement climatique. Il n'est cependant pas toujours aisé de les classer précisément selon ces horizons, compte tenu de l'incertitude inhérente à cet exercice.



**COURT
TERME
12 mois**

L'horizon à court terme se limite aux douze prochains mois. Il s'agit d'un des principaux horizons utilisés par la Banque pour mesurer les risques financiers, dans la mesure où il facilite l'intégration des risques liés au climat pour l'avenir. Durant cette période, les risques climatiques sont supposés se matérialiser par une modification de la valorisation de marché des actifs résultant d'un changement des mentalités, par des faillites d'entreprises, par des baisses de notation de crédit ou par des variations d'écart de rendement en raison d'événements associés à des risques physiques.

S'agissant des **risques**, les chocs sur les prix des actifs affectent la valorisation de marché des portefeuilles obligataires et du portefeuille d'actions de la Banque. En outre, la Banque pourrait s'exposer à des risques de réputation si elle n'alignait pas à court terme son cadre d'investissement sur les normes internationales et sur les nouvelles attentes sociétales.

En ce qui concerne les **opportunités**, les chocs sur les prix des actifs sont susceptibles de faire apparaître une prime de rendement dite « climatique ». Lorsqu'elle n'est pas liée à une augmentation du risque de crédit, celle-ci peut accroître le rendement des futurs achats d'obligations. Bien que cette opportunité puisse se présenter à court terme, la Banque ne cherche pas activement à la mettre



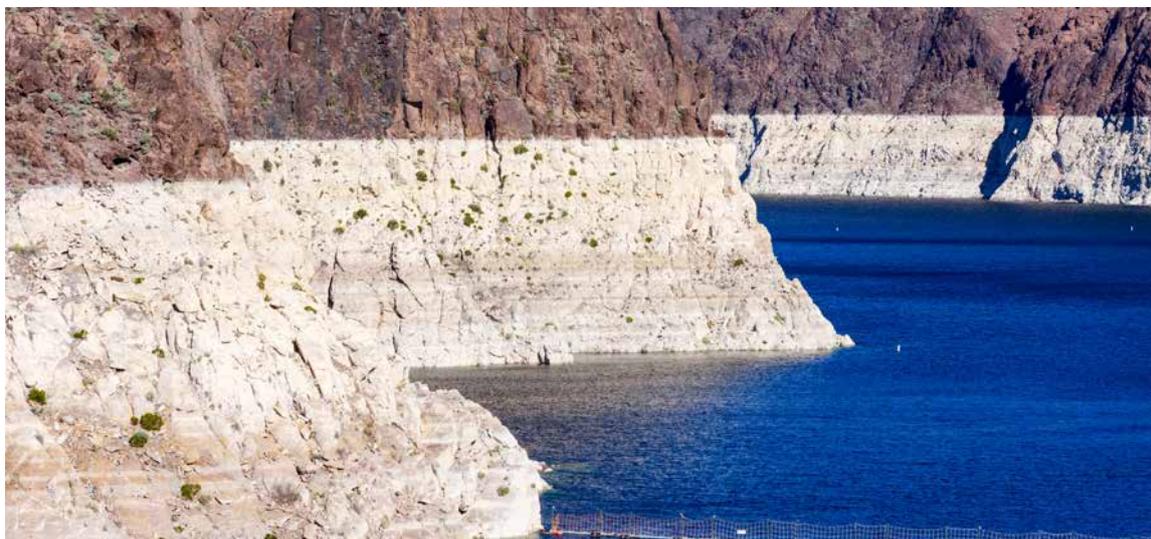
à profit. En outre, la prise en compte de caractéristiques telles que la résilience climatique et la trajectoire des émissions de GES des émetteurs dans l'examen des mandats de gestion des portefeuilles et des indices de référence internes des portefeuilles constitue une opportunité à court terme. Enfin, la possibilité d'adopter un indice de référence aligné sur l'accord de Paris pour la gestion du portefeuille d'actions de la Banque constitue également une opportunité à court terme. L'ajustement de la composition du portefeuille à ce nouvel indice de référence entraînerait une réduction immédiate de l'empreinte climatique. Ce changement contribuerait aussi à réduire les fluctuations de la valeur du portefeuille découlant d'événements associés aux risques climatiques à moyen terme.

**MOYEN
TERME
1-10 ans**

L'horizon à moyen terme couvre une période éloignée d'un à dix ans. Il s'agit de l'autre horizon principal utilisé par la Banque pour mesurer les risques financiers. Celui-ci permet l'utilisation des outils existants de gestion des risques, tels que les prévisions de bilan. Tandis que les risques de transition devraient s'accroître considérablement durant cette période, les risques physiques devraient eux aussi gagner en importance mais vers la fin de l'horizon, en fonction de la trajectoire des émissions au niveau mondial.

S'agissant des **risques** associés à cet horizon, les chocs sur les prix des actifs continueront d'avoir une incidence sur la valorisation de marché des portefeuilles obligataires et du portefeuille d'actions de la Banque. En ce qui concerne les expositions aux obligations d'entreprises, l'incidence cumulée des coûts liés au risque de transition et de la matérialisation du risque physique accentuera les différences entre gagnants et perdants du changement climatique. Cet effet se fera sentir davantage sur les portefeuilles de titres détenus jusqu'à l'échéance (Held-to-Maturity – HTM) et pourra entraîner des défauts ainsi que des baisses de notation et de valorisation. La Banque prend aussi en considération le risque d'être exposée à des entreprises qui ne s'alignent pas sur l'accord de Paris, ce qui, compte tenu de l'accroissement de la transparence sur les paramètres climatiques, sera autrement plus visible au terme de l'horizon considéré. Ce risque comprend les conséquences de l'écoblanchiment, sans toutefois s'y limiter. Enfin, au vu de l'ampleur de l'exposition de la Banque au risque souverain dans ses portefeuilles propres, des risques financiers apparaîtront si les coûts cumulés du risque de transition et de la matérialisation du risque physique conduisent à un accroissement des spreads de crédit, à la défaillance d'un émetteur ou à la baisse de sa notation et à la vente forcée des actifs concernés.

La contribution à la transition vers une économie à zéro émission nette, par le biais notamment d'investissements en obligations vertes, crée en revanche aussi des opportunités, par exemple en orientant les placements vers des actifs présentant un risque physique ou un risque de transition plus faibles. L'acquisition d'obligations vertes permet en effet d'aider directement les émetteurs privés et souverains à créer un environnement (économique) plus durable.



**LONG
TERME
10-30 ans**

L’horizon à long terme couvre une période éloignée de 10 à 30 ans. Il correspond à la période visée par les tests de résistance climatique. Sur cet horizon, rien n’est encore certain quant aux résultats des efforts d’atténuation du changement climatique: tous les scénarios pertinents, comme ceux définis par le NGFS, sont possibles. En tout état de cause, s’il est clair que les risques de transition continueront de jouer un rôle, l’incidence des risques physiques dépendra largement du scénario qui se concrétisera en fin de compte. Cet horizon dépasse l’échéance de la plupart des placements présents dans les portefeuilles de la Banque. Par conséquent, les risques liés au changement climatique sont évalués sur la base de bilans hypothétiques, les expositions individuelles actuelles aux émetteurs privés ne reflétant clairement pas la composition du bilan ni les risques y afférents sur une période éloignée de 10 à 30 ans.

S’agissant des **risques**, le cadre actuel de gestion des portefeuilles de la Banque garantit que le risque de crédit d’un portefeuille reste conforme à l’appétence pour le risque fixée par le Comité de direction. La composition des portefeuilles de la Banque devrait toutefois se modifier. Toute augmentation de la volatilité, par exemple en raison de fluctuations des taux de change, des taux d’intérêt ou de la matrice de migration du crédit, influera sur l’exposition au risque des portefeuilles et sur les décisions stratégiques en matière de composition des actifs. En outre, la transition vers une économie décarbonée ne cesse de progresser, si bien que les portefeuilles devront régulièrement être réexaminés. La Banque s’attend à devoir actualiser son cadre d’investissement à intervalles réguliers afin de rester en ligne avec les objectifs en vigueur. Enfin, en ce qui concerne l’exposition au risque souverain, qui représente la majeure partie des investissements en gestion propre de la Banque, les émetteurs éligibles sont peu nombreux. Certaines devises et certaines obligations d’État ne peuvent pas être remplacées par d’autres expositions similaires. La composition du portefeuille d’émetteurs souverains évoluera sous l’effet des modifications apportées à la stratégie du portefeuille. Il apparaît donc raisonnable d’examiner au cas par cas les risques à long terme liés au changement climatique que présentent les émetteurs. Les coûts cumulés du risque de transition et de la matérialisation du risque physique pourraient accentuer les spreads de crédit ou entraîner une ou plusieurs baisses de notation.

S’agissant des **opportunités**, la définition d’objectifs d’émissions pour les portefeuilles de la Banque devrait faire évoluer leur composition vers des entreprises présentant des risques de transition inférieurs à la moyenne. En outre, l’adoption de la Charte constitue un élément essentiel de la stratégie CSR globale de la Banque pour ses portefeuilles. [La Charte](#), qui peut être consultée ici, établit des normes exigeantes liées au changement climatique qui permettent de fixer des objectifs appropriés pour chaque (sous-) portefeuille propre de la Banque.

Incidence des risques et des opportunités liés au changement climatique

Le besoin d’identifier des risques et des opportunités liés au changement climatique et le processus d’identification ont déjà eu des incidences sur la Banque, notamment :

- Le recrutement d’experts spécialisés en investissements durables et l’attribution de responsabilités spécifiques aux services Front et Middle Office ;
- Des améliorations considérables dans les possibilités de collecte de données sur le changement climatique, y compris deux fournisseurs supplémentaires de données climatiques ;
- L’inclusion d’objectifs de durabilité et de responsabilité sociétale d’une part et d’objectifs climatiques d’autre part dans le processus d’allocation stratégique des actifs ;
- Une contribution active au [plan d’action climatique de l’Eurosystème](#) et à des forums internationaux tels que le NGFS et autres réunions d’experts, lesquels permettent également à la Banque d’enrichir ses connaissances en la matière ;
- La prise en compte de davantage de paramètres (y compris non financiers) dans la prise de décisions en matière d’investissements et de risques.



Résilience de la stratégie

La Charte et les risques, opportunités et objectifs liés au changement climatique susmentionnés ont été évalués en interne au regard de multiples critères, dont la faisabilité. La stratégie de la Banque repose sur des approches et des connaissances existantes, applique des normes internationales à différents niveaux et tient compte des horizons temporels et du champ d'application des différents portefeuilles d'investissement. La structure diversifiée actuelle des portefeuilles d'investissement de la Banque permet d'à la fois mettre en œuvre de diverses manières les opportunités issues du changement climatique et de faire face aux risques qui y sont liés. Cette stratégie est jugée résiliente. Il convient toutefois de relever les faiblesses suivantes :

- Les objectifs climatiques relatifs à l'exposition au risque souverain dépendent fortement de la capacité des pays émetteurs à atteindre leurs objectifs climatiques. Le portefeuille de la Banque est pour l'heure essentiellement composé d'obligations gouvernementales du fait de ses activités de banque centrale. Si trop de pays s'écartaient des objectifs qu'ils ont déclarés publiquement, la Banque pourrait difficilement maintenir une composition du portefeuille qui satisfasse aux objectifs fixés.
- Les limites en termes de risques financiers, conjuguées aux exclusions de la Charte et aux objectifs climatiques, restreignent l'univers d'investissements éligibles. Si les entreprises disposant d'une notation de crédit acceptable deviennent trop peu nombreuses à honorer leurs objectifs climatiques, le cadre actuel de contraintes empêchera de créer un portefeuille suffisamment diversifié et respectant toutes les règles. Pour l'heure, un tel scénario ne devrait toutefois pas se concrétiser.

En résumé, l'économie mondiale dépend, pour une large part, de la capacité des pays et des entreprises à atteindre leurs objectifs climatiques. De même, la réalisation des objectifs propres de la Banque en matière de climat est inextricablement liée au respect d'objectifs climatiques plus vastes par l'ensemble de la société. Le slogan « Il n'y a pas de planète B » s'applique également à notre univers d'investissements : la Banque peut uniquement acheter des obligations provenant de pays et d'entreprises établies sur cette planète.

3. Gestion des risques

Cette section décrit comment la Banque identifie, évalue et gère les risques liés au changement climatique.

Identification et évaluation des risques

La Banque identifie, évalue et gère continuellement l'exposition de ses portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire aux risques liés au changement climatique à long terme, en particulier aux risques physiques et de transition. Un exemple de risque physique est l'exposition (élevée) au risque d'inondation, tandis qu'un risque de transition peut être illustré par l'exposition d'une chaîne entière de production à des hausses de prix des émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des membres de l'Eurosystème ont conjointement identifié les variables qui permettent d'évaluer ces risques. Les risques climatiques ont été intégrés dans le processus de gestion des risques de la Banque, non pas comme une catégorie distincte mais comme un facteur d'amplification de catégories existantes, telles que risque de marché et de crédit.

Les NMPP de la Banque sont exposés aux risques liés au changement climatique, ce qui pourrait conduire à des résultats défavorables dans l'éventualité d'un changement progressif des facteurs de risque ou d'un choc climatique. La Banque opère une distinction entre les risques de transition et les risques physiques. Comme indiqué précédemment, les risques de transition concernent la probabilité et les répercussions économiques de la transition vers une économie à zéro émission nette. Les risques physiques portent quant à eux sur la probabilité et l'incidence de phénomènes météorologiques extrêmes ou de catastrophes naturelles.

Conformément aux évaluations à la fois qualitatives et quantitatives, les risques liés au changement climatique auxquels les NMPP de la Banque sont exposés sont considérés comme n'ayant qu'une incidence à court terme mineure sur les risques financiers existants. L'ampleur de ces risques augmente de manière significative lorsque l'horizon envisagé évolue vers le moyen et le long terme.

La Banque est en train d'intégrer les risques liés au changement climatique à ses NMPP dans son cadre de gestion des risques. S'agissant du contrôle et du reporting des risques, des paramètres climatiques pertinents ont été quantifiés. En ce qui concerne l'identification et l'évaluation des risques, les risques liés au changement climatique sont en cours d'intégration en élargissant les facteurs et la sensibilité entre facteurs de risque aux risques physiques et de transition afin de garantir une mesure des risques prudente, prospective





et fondée sur des données quantifiables. De plus, la Banque entend contribuer au sein de l'Eurosystème au développement de la gestion des risques liés au changement climatique. De nouvelles évolutions telles que les tests de résistance au risque climatique seront étudiés et appliqués au cadre de gestion des risques de la Banque dès que cela sera possible.

Réduction des risques

La Banque adopte une approche globale dans la gestion de l'incidence quantitative potentielle des risques liés au changement climatique sur ses NMPP.

Elle mesure les risques climatiques de ses actifs en termes de risques physiques et de transition associés aux émetteurs souverains, aux supranationaux, aux agences et aux entreprises. Ces paramètres sont en cours d'intégration dans le cadre de gestion des risques de la Banque. La Banque vise à détecter des concentrations excessives de facteurs générateurs de risques physiques ou de transition dans ses portefeuilles. Cette analyse est effectuée pour chaque NMPP et pour chaque classe d'actifs, à savoir les obligations d'émetteurs souverains, de supranationaux, d'agences et d'entreprises, ainsi que les actions.

4. Paramètres et objectifs

Cette section publie, lorsque ces informations sont pertinentes, les paramètres et les objectifs utilisés dans l'évaluation et la gestion des opportunités et des risques liés au changement climatique.

Dans le cadre de cette publication, les actifs de la Banque ne relevant pas de la politique monétaire sont affectés à l'un des trois portefeuilles suivants :

Portefeuille statutaire	Il s'agit d'un portefeuille en euros dont la taille est déterminée par la somme du capital, des réserves et des comptes d'amortissement pour les actifs corporels et incorporels de la Banque. Ce portefeuille est soumis à des règles d'investissement strictes et est principalement constitué d'obligations souveraines, supranationales et d'agences, ainsi que de participations dans certains organismes internationaux.
Portefeuille en euros	Cette dénomination vise tous les actifs en euros qui ne font pas partie du portefeuille statutaire.
Portefeuille en devises	Cette dénomination vise tous les actifs en devises autres que l'euro.

Les liquidités, les produits dérivés, l'or et les droits de tirage spéciaux ne sont inclus dans aucun de ces portefeuilles, compte tenu de l'absence de norme prenant en compte les paramètres liés au changement climatique pour ces actifs.

Différentes catégories d'actifs sont présentes dans chaque portefeuille : obligations d'émetteurs souverains, de supranationaux, d'agences et d'entreprises.

Ces trois portefeuilles représentent collectivement tous les actifs financiers des NMPP sur lesquels la Banque a le contrôle. Les autres actifs financiers repris au bilan de la Banque (cf. comptes annuels) sont en règle générale soit des actifs de politique monétaire, soit des actifs qui échappent au moins partiellement au contrôle de la Banque.

Méthodologie

Principaux paramètres de mesure des émissions

La méthodologie utilisée pour mesurer les émissions se base sur des recommandations de la TCFD et du PCAF. Dans la mesure où ces recommandations n'abordent pas tous les choix méthodologiques qui doivent être posés, l'Eurosystème a développé une approche méthodologique détaillée.

Les émissions, exprimées en équivalents CO₂, constituent la principale source de données pour chaque émetteur individuel présent dans les portefeuilles d'investissement de la Banque. En ce qui concerne les émissions des entreprises, des organismes supranationaux et des agences, les résultats ci-dessous reposent sur des données relatives aux émissions de GES dites de « Scope 1 », de « Scope 2 » et de « Scope 3 ». On appelle « émissions de "Scope 1" » celles qui résultent de l'entité, « émissions de "Scope 2" » celles qui sont générées par la

consommation d'électricité nécessaire à ses activités et « émissions de "Scope 3" » les émissions indirectes qui ne sont pas liées directement au processus de production ainsi que celles qui sont financées¹.

Pour les expositions aux émetteurs souverains, la mesure des émissions de « Scope 1 », de « Scope 2 » et de « Scope 3 » spécifique à ces émetteurs a récemment été proposée par le PCAF. En conséquence, notre référentiel de données ne reflète pas encore cette modification importante. Pour cette raison, nous utilisons toujours la norme actuelle comme source principale :

- La production (territoriale) représente les émissions produites à l'intérieur des frontières d'un État souverain, exprimées en équivalents CO₂.
- La mesure des émissions liées à la consommation est égale aux émissions issues de la production diminuées des émissions issues des exportations et augmentées des émissions issues des importations.
- Enfin, les émissions des administrations publiques correspondent aux émissions liées aux activités et aux investissements du gouvernement.

Les trois principales mesures sont l'**intensité carbone moyenne pondérée (weighted average carbon intensity – WACI)**, les **émissions totales de gaz à effet de serre (total carbon emissions – TCE)** et l'**empreinte carbone (carbon footprint – CF)**. Les formules utilisées pour calculer ces paramètres, ainsi que d'autres figurant dans ce rapport, sont reproduites au tableau 1 de l'annexe.

- La **WACI** mesure l'exposition d'un portefeuille aux émetteurs à forte intensité carbone, exprimée en tonnes d'équivalents CO₂ par million d'euros. L'intensité carbone de chaque émetteur privé est déterminée en normalisant la somme de ses émissions de GES de « Scope 1 » et de « Scope 2 » par ses recettes. La WACI du portefeuille est ensuite calculée en pondérant l'intensité carbone de chaque émetteur en fonction de sa part dans les avoirs en portefeuille. Les fluctuations de la WACI du portefeuille s'expliquent par la variation des recettes, des émissions et du poids relatif dans le portefeuille de chaque émetteur. Il convient de noter que l'évolution des recettes et du poids relatif dans le portefeuille peut être due à l'inflation ou à des effets de change.
La même approche est utilisée pour les expositions souveraines, mais les émissions de « Scope 1 » et de « Scope 2 » sont remplacées par les émissions générées par la production, la consommation et les administrations publiques. Par conséquent, la WACI des expositions souveraines est exprimée par trois valeurs différentes, ce qui permet d'appréhender cette classe d'actifs spécifique de manière exhaustive. Les trois catégories d'émissions souveraines sont normalisées pour tenir compte du PIB corrigé de la PPA, de la population et des dépenses publiques.
- Les **TCE** quantifient les émissions de GES associées à un portefeuille en tonnes d'équivalents CO₂. Les émissions de GES de chaque émetteur privé sont déterminées en prenant la somme de ses émissions de GES de « Scope 1 » et de « Scope 2 ». Les émissions de GES de chaque émetteur souverain sont les émissions générées par la production, la consommation et les administrations publiques. Les émissions de GES sont pondérées en fonction de la contribution de l'investisseur à la structure du capital total de l'émetteur (c'est-à-dire les fonds propres et les dettes pour les entreprises « EVIC » et le PIB corrigé de la PPA pour les émetteurs souverains) et sont additionnées pour déterminer les émissions du portefeuille en termes absolus. Les fluctuations des TCE du portefeuille peuvent s'expliquer par la variation des émissions, du montant absolu des expositions ou de la structure du capital des émetteurs. Une augmentation de la taille globale du portefeuille accroît les TCE du même facteur.

¹ Techniquement, les paramètres publiés dans ce rapport représentent la part (financée) des émissions de « Scope 3 » de la Banque.

- La **CF** normalise les TCE d'un portefeuille en les divisant par la valeur du portefeuille, exprimée en tonnes d'équivalents CO₂ par million d'euros investis, ce qui permet d'effectuer des comparaisons dans le temps et entre portefeuilles de tailles différentes. Les fluctuations de la CF du portefeuille peuvent s'expliquer par la variation des émissions, du poids relatif dans le portefeuille ou de la structure du capital des émetteurs. Il convient de noter que l'évolution de la structure du capital et du poids relatif dans le portefeuille est en partie due à l'inflation et à des effets de change.

Paramètres complémentaires

D'autres paramètres liés au climat, comme les **émissions totales, y compris les émissions de « Scope 3 »**, la **part d'obligations thématiques**, la **part d'obligations vertes** et le **ratio de bilan carbone**, complètent la vue d'ensemble fournie par la WACI, les TCE et la CF.

- Les **émissions totales de GES, y compris les émissions de « Scope 3 »**, sont calculées suivant la même approche que les émissions absolues (totales), à la différence près qu'elles tiennent compte des émissions de « Scope 3 ». Ce paramètre est, lui aussi, exprimé en tonnes d'équivalents CO₂ et n'est disponible que pour les émissions non souveraines.
- La **part d'obligations thématiques** correspond à l'exposition d'un portefeuille aux obligations vertes, sociales et durables rapportée à la taille totale des portefeuilles. Les obligations thématiques doivent respecter les principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), les principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles) ou les lignes directrices applicables aux obligations durables (Sustainability Bond Guidelines) de l'Association internationale des marchés de capitaux (International Capital Market Association – ICMA), un bureau spécialisé attestant que tel est le cas, ou doivent être certifiées conformes à la norme relative aux obligations climatiques de la Climate Bonds Initiative (CBI) par un organisme de vérification externe.
- De la même manière, la **part d'obligations vertes** correspond à l'exposition d'un portefeuille aux obligations vertes (définies selon les normes de l'ICMA ou de la CBI) rapportée à la taille totale des portefeuilles. Il s'agit par définition d'une subdivision de la part d'obligations thématiques.
- Le **ratio de bilan carbone** est égal à la somme des émissions évitées et réduites (ou économies d'émissions) rapportée aux émissions induites. Le ratio de bilan carbone du portefeuille correspond à la moyenne, pondérée par les expositions, des ratios de bilan carbone des différentes obligations vertes qu'il contient. Les émissions évitées et réduites sont calculées par le fournisseur de données Carbon4Finance et sont définies comme suit :
 - Les **émissions évitées** sont les émissions non générées par les produits et services de l'entreprise. Elles sont calculées en comparant les émissions réelles à un scénario de référence sectoriel (c'est-à-dire un scénario de hausse des températures de 2 °C de l'Agence internationale de l'énergie) ou à une solution de remplacement à faibles émissions de carbone. Une entreprise évite de produire des émissions si la différence entre le scénario de référence et ses émissions induites est positive.
 - Les **émissions réduites** correspondent au volume de diminution des émissions attribuable à des gains d'efficacité au fil du temps; une réduction des émissions représente une baisse effective de l'intensité carbone d'une entreprise sur une période de cinq ans.

Avantages et inconvénients des paramètres sélectionnés

Cette section fournit une synthèse des avantages et des inconvénients des paramètres utilisés dans le présent rapport.

Premièrement, l'ensemble des paramètres nécessitent de s'appuyer soit sur les émissions déclarées (par l'entreprise elle-même), soit sur une estimation des émissions lorsqu'aucune déclaration n'est disponible ou si la déclaration est incomplète. Dans les deux cas, les données requises concernant les émissions peuvent faire défaut pour certains émetteurs. Les tableaux ci-dessous indiquent le pourcentage des positions en portefeuille pour lesquelles ces données étaient disponibles.

Deuxièmement, la variation dans le temps des paramètres climatiques peut s'expliquer par de multiples facteurs. Par exemple, pour un portefeuille statique dont les émissions sont stables, la WACI, les TCE et la CF diminueront d'année en année sous l'effet de l'inflation. En revanche, la disponibilité accrue des données entraînera les TCE à la hausse, même si les émissions réelles financées par le portefeuille n'évoluent pas.

Il convient également de noter que la comparaison d'un même paramètre entre différents types d'actifs présente certaines difficultés. Par exemple, les émissions d'un emprunteur souverain comprennent l'ensemble des émissions liées à la production réalisée sur son territoire, tandis que les émissions d'une entreprise mesurées par les trois paramètres sélectionnés ne prennent en compte que les émissions directes (« Scope 1 ») et les émissions indirectes liées à l'énergie (« Scope 2 »). De plus, les émissions des entreprises sont également reprises dans les émissions des emprunteurs souverains.

Par ailleurs, les organismes supranationaux, les agences et les établissements financiers produisent généralement moins d'émissions de « Scope 1 » et de « Scope 2 », alors que la majeure partie de leurs activités consiste dans le financement des activités d'autres agents économiques, reprises comme émissions « Scope 3 ». L'efficacité en termes d'émissions de GES des obligations d'organismes supranationaux, d'agences et d'établissements financiers ne peut donc pas être mise en évidence en comparant seulement leur WACI ou leur CF avec celles des emprunteurs privés non financiers ; il est pour cela également nécessaire d'examiner les émissions de « Scope 3 ».

Par conséquent, toute modification de la contribution relative de chaque actif influencera l'ensemble des paramètres du portefeuille. En cela, considérer uniquement les totaux peut induire une impression erronée quant à l'évolution des paramètres climatiques du portefeuille. Gardant cela à l'esprit, la publication actuelle fournit des informations détaillées sur chaque type d'actif et sur sa taille relative.

Paramètres

Les paramètres liés au climat utilisés pour le portefeuille statutaire, le portefeuille en euros et le portefeuille en devises sont détaillés respectivement aux tableaux 1, 2 et 3.

Tableau 1

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille statutaire à la fin de 2022

Portefeuille statutaire 2022	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations d'entreprises	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	5 593			1 730	1 398	0	332
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M)	175	14	66	10	10		–
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(61 %)	(75 %)		(0 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e)	923 331	1 589 161	81 931	1 683	1 683		–
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(64 %)	(79 %)		(0 %)
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M)	175	301	16	2	2		–
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(64 %)	(79 %)		(0 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e)				14 514	14 514		–
couverture des données (%)				(64 %)	(79 %)		(0 %)
Part d'obligations thématiques (%)	5,4 %			45,3 %	45,3 %		
Part d'obligations vertes (%)	4,4 %			23,0 %	23,0 %		
Émissions évitées (obligations vertes uniquement)	0,3			0,7	0,7		
couverture des données (%)	(80 %)			(69 %)	(69 %)		

Sources : ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note : Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

Le portefeuille statutaire comporte principalement des emprunts d'émetteurs souverains de la zone euro et secondairement d'organismes supranationaux et d'agences ainsi que des actions d'institutions internationales. Les organismes supranationaux et les agences sont à la traîne en ce qui concerne leurs efforts en matière de communication d'informations, comme le montrent les valeurs de couverture des données. Le portefeuille statutaire a investi une part significative en titres thématiques, principalement en titres supranationaux et d'agences. Par rapport à la situation prévalant fin 2021 (cf. tableau 5), la part d'emprunts thématiques dans le total des investissements en titres souverains et non souverains a augmenté.

Tableau 2

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille en euros à la fin de 2022

Portefeuille en euros 2022	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations couvertes	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	1 867			1 051	0	40	1 012
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M)	168	13	65	112		2	117
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(100 %)		(100 %)	(100 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e)	311 891	507 864	28 697	70 031		22	70 009
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(100 %)		(100 %)	(100 %)
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M)	168	274	15	67		1	69
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(100 %)		(100 %)	(100 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e)				680 051		3 094	676 957
couverture des données (%)				(100 %)		(100 %)	(100 %)
Part d'obligations thématiques (%)	0 %			0 %		0 %	
Part d'obligations vertes (%)	0 %			0 %		0 %	
Émissions évitées (obligations vertes uniquement)							
couverture des données (%)							

Sources: ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note: Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

Le portefeuille en euros combine des emprunts souverains, un nombre limité d'obligations sécurisées et un fonds en actions. Les émissions souveraines n'ont pas varié significativement (cf. tableau 6) compte tenu du changement mineur dans la composition du portefeuille. En ce qui concerne le fonds en actions, qui suit un indice ESG sur mesure, aucun paramètre relatif au climat n'a enregistré un changement significatif.

Tableau 3

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille en devises à la fin de 2022

Portefeuille en devises 2022	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations d'entreprises	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	8 262			2 681	1 157	1 523	0
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M)	307	20	290	80	2	117	
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(84 %)	(63 %)	(99 %)	
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e)	2 645 456	3 134 311	376 771	196 850	77	196 773	
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(84 %)	(63 %)	(99 %)	
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M)	307	364	44	83	0,1	124	
couverture des données (%)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(84 %)	(63 %)	(99 %)	
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e)				2 430 423	11 577	2 418 846	
couverture des données (%)				(84 %)	(63 %)	(99 %)	
Part d'obligations thématiques (%)	0,1 %			38,3 %	53,4 %	26,8 %	
Part d'obligations vertes (%)	0,0 %			21,0 %	24,1 %	18,7 %	
Émissions évitées (obligations vertes uniquement)				2,2	2,6	1,9	
couverture des données (%)				(22,5 %)	(19,5 %)	(25,4 %)	

Sources : ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note : Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

Le portefeuille en devises combine des expositions souveraines, des expositions supranationales et des expositions à des entreprises. Les placements en obligations thématiques se sont sensiblement accrus pour les actifs non souverains (cf. tableau 7). S'agissant des titres souverains (et sous-souverains) libellés en dollars des États-Unis, les options en matière d'obligations thématiques restent limitées, ce qui explique la faible part qu'ils représentent actuellement.

Objectifs

La Charte définit les objectifs à long terme en matière de climat. Ils sont énumérés à titre de référence, accompagnés des paramètres pertinents. Le paramètre utilisé pour l'objectif « nettes nulles » pour les expositions souveraines est « les émissions totales de gaz à effet de serre (production) ». Le paramètre utilisé pour l'objectif « nettes nulles » pour les expositions non-souveraines est « les émissions totales de gaz à effet de serre y compris les émissions de Scope 3 ». Le niveau de référence sont les valeurs de 2021. Aucune conclusion ne peut être tirée à ce stade quant à la réalisation de ces objectifs par la Banque ; un suivi annuel ultérieur est nécessaire à cette fin.

Il convient de noter que la forte augmentation des émissions financées concernant les actifs non souverains résulte d'une élévation du montant de l'exposition à ces types d'actifs : le portefeuille d'actifs thématiques s'est étoffé de 500 millions d'euros. Cependant, le calcul de la mesure des émissions financées tient compte des émissions de l'ensemble des entreprises et non des émissions des projets durables ou verts qui font l'objet d'un financement. Par conséquent, la hausse des émissions financées doit être interprétée conjointement avec la vive progression de la part des obligations thématiques et vertes dans ces portefeuilles.

Tableau 4

Objectifs de la TCFD en matière de climat

Objectif	Paramètre	Champ d'application	Niveau de référence	Niveau actuel	Niveau cible
Émissions financées nettes nulles	Émissions totales de gaz à effet de serre (production, tCO ₂ e)	Actifs souverains	3 796 718	3 880 677	0
					Fin 2050
Émissions financées nettes nulles	Émissions totales de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3, tCO ₂ e)	Actifs non souverains	1 733 944	3 124 988	0
					Fin 2050
Publication des objectifs climatiques intermédiaires	s.o.	s.o.	s.o.	Non publié	Publié pour les portefeuilles sélectionnés
					T1 2024
La part d'obligations thématiques	Variation annuelle de la part d'obligations thématiques (%)	Obligations	6,6 %	10,0 % (+3,4 %)	Augmentation tendancielle
Mise en œuvre des règles de filtrage actualisées	Mise en œuvre opérationnelle	Nouveaux achats	s.o.	En cours	Mis en œuvre
					Fin 2023

Source : calculs de la BNB.

Données historiques relatives aux paramètres et aux objectifs

Cette section fournit des données historiques sur les paramètres et les objectifs communiqués dans le présent rapport.

Tableau 5

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille statutaire à la fin de 2021

Portefeuille statutaire 2021	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations d'entreprises	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	5 713			1 482	1 150	0	332
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	178 (100 %)	15 (99 %)	67 (100 %)	14 (59 %)	14 (76 %)		– (0 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e) couverture des données (%)	945 519 (100 %)	1 643 506 (99 %)	83 804 (100 %)	1 490 (62 %)	1 490 (80 %)		– (0 %)
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	178 (100 %)	311 (99 %)	16 (100 %)	2 (62 %)	2 (80 %)		– (0 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e) couverture des données (%)				12 588 (62 %)	12 588 (80 %)		– (0 %)
Part d'obligations thématiques (%)	4,4 %			40,0 %	40,0 %		
Part d'obligations vertes (%)	3,5 %			22,9 %	22,9 %		
Émissions évitées (obligations vertes uniquement) couverture des données (%)	0,3 (100 %)			0,7 (84 %)	0,7 (84 %)		

Sources : ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note : Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

Tableau 6

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille en euros à la fin de 2021

Portefeuille en euros 2021	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations couvertes	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	2 464			946	0	40	906
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	169 (100 %)	13 (100 %)	65 (100 %)	110 (100 %)		2 (100 %)	115 (100 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e) couverture des données (%)	412 803 (100 %)	677 656 (100 %)	37 900 (100 %)	66 077 (100 %)		22 (100 %)	66 055 (100 %)
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	169 (100 %)	278 (100 %)	16 (100 %)	70 (100 %)		1 (100 %)	73 (100 %)
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e) couverture des données (%)				619 785 (100 %)		3 094 (100 %)	616 691 (100 %)
Part d'obligations thématiques (%)	0,0 %			0,0 %		0,0 %	
Part d'obligations vertes (%)	0,0 %			0,0 %		0,0 %	
Émissions évitées (obligations vertes uniquement) couverture des données (%)				0,0 %		0,0 %	

Sources : ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note : Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

Tableau 7

Paramètres liés au climat concernant le portefeuille en devises à la fin de 2021

Portefeuille en devises 2021	Émetteurs souverains			Autres émetteurs			
	Obligations souveraines et sous-souveraines			TOTAL	Obligations d'organismes supra- nationaux et d'agences	Obligations d'entreprises	Actions
	Production	Consommation	Gouvernement				
Taille du portefeuille (€M)	8 060			1 925	828	1 098	0
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	308 (100 %)	20 (100 %)	288 (100 %)	88 (86 %)	2 (69 %)	133 (99 %)	
Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO ₂ e) couverture des données (%)	2 438 396 (100 %)	2 888 083 (100 %)	346 013 (100 %)	67 497 (86 %)	84 (69 %)	67 413 (98 %)	
Empreinte carbone (tCO ₂ e/€M) couverture des données (%)	308 (100 %)	364 (100 %)	44 (100 %)	41 (86 %)	0,1 (69 %)	63 (98 %)	
Émissions totales de gaz à effet de serre (y compris Scope 3) (tCO ₂ e) couverture des données (%)				1 101 571 (86 %)	7 079 (69 %)	1 094 493 (98 %)	
Part d'obligations thématiques (%)	0,2 %			25,9 %	40,6 %	14,8 %	
Part d'obligations vertes (%)	0,2 %			11,4 %	16,5 %	7,6 %	
Émissions évitées (obligations vertes uniquement) couverture des données (%)	0,4 (76,2 %)			2,1 (17,2 %)	– (0,0 %)	2,1 (45,5 %)	

Sources : ISS, C4F, Banque mondiale, Bloomberg et calculs propres de la BNB.

Note : Les pourcentages entre parenthèses sous les résultats des paramètres indiquent la disponibilité des données, exprimée en pourcentage des investissements (c'est-à-dire la valeur marchande des investissements / la valeur marchande du portefeuille) pour lesquels toutes les données requises (c'est-à-dire les données sur les émissions et les données financières) étaient disponibles.

w

Annexe

Cadre de reporting des paramètres climatiques de l'Eurosystème – formules générales

Élément	Formule
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	$= \sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \right) \times \left(\frac{\text{émissions carbone par émetteur}_i}{\text{recettes, PIB corrigé de la PPA, population, dépenses publiques}_i} \right)$
Émissions totales de gaz à effet de serre	$= \sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle}_i}{\text{EVIC ou PIB corrigé de la PPA}_i} \times \text{émissions carbone par émetteur}_i \right)$
Empreinte carbons	$= \frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle}_i}{\text{EVIC ou PIB corrigé de la PPA}_i} \right) \times \text{émissions carbone par émetteur}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}}$

Source: calculs de la BNB.

Cadre de reporting des paramètres climatiques de LA BNB – formules additionnelles

Élément	Formule
Part d'obligations thématiques	$= \frac{\sum_{\text{thematic bonds}} \text{valeur actuelle}}{\sum_{\text{all bonds}} \text{valeur actuelle}}$
Part d'obligations vertes	$= \frac{\sum_{\text{green bonds}} \text{valeur actuelle}}{\sum_{\text{all bonds}} \text{valeur actuelle}}$
Ratio de bilan carbone	$= \frac{\sum_{\text{green bonds}} \text{valeur actuelle} \times \text{ratio de bilan carbone}}{\sum_{\text{green bonds}} \text{valeur actuelle}}$

Source: calculs de la BNB.

Traitement des valeurs manquantes

Pour chaque paramètre, l'analyse doit tenir compte des valeurs manquantes. L'exclusion des valeurs manquantes du calcul a des effets variés sur le paramètre considéré.

En ce qui concerne l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI), l'exclusion des valeurs manquantes accroît l'incertitude du résultat. L'exclusion d'une entreprise dont les émissions sont supérieures (ou inférieures) à la moyenne par rapport aux recettes réduira (ou augmentera) la valeur de la WACI du portefeuille. En l'absence d'indication d'un biais (c'est-à-dire lié à une entreprise dont les émissions seraient particulièrement fortes ou faibles) dans les données manquantes sur les émissions, rien ne porte à croire que l'intensité carbone moyenne pondérée est sous-estimée ou surestimée.

S'agissant des émissions totales de gaz à effet de serre (TCE), les émissions exclues ne peuvent à l'évidence pas contribuer à la mesure. Dans l'éventualité où des données d'émission ne sont disponibles que pour 75 % des expositions, cela signifie que seuls 75 % des émissions totales de gaz à effet de serre peuvent être calculés. Dans ce cas de figure, une estimation non biaisée des émissions totales de gaz à effet de serre serait de 4/3 des TCE rapportées. Cet ajustement n'a pas été effectué sur les données fournies dans le présent document. En d'autres termes, un accroissement de la disponibilité des données est susceptible d'entraîner une augmentation, ou une moindre diminution, de la mesure des émissions totales de gaz à effet de serre d'une année à l'autre.

Pour ce qui est de l'empreinte carbone (CF), les émissions manquantes sont compensées en excluant la contribution de la valeur du portefeuille. Autrement dit, s'il n'y a pas de biais dans les données d'émissions manquantes, rien ne porte à croire que l'empreinte carbone est biaisée à la hausse ou à la baisse. Il n'en demeure pas moins une marge d'incertitude à cet égard.

Banque nationale de Belgique
Société anonyme
RPM Bruxelles – Numéro d’entreprise: 0203.201.340
Siège social: boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles
www.nbb.be



Éditeur responsable

Pierre Wunsch

Gouverneur

Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

Personne de contact pour la publication

Jan De Wit

Chef du département Marchés financiers

Tél. +32 2 221 22 54
jan.dewit@nbb.be

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Couverture et mise en page: BNB CM – Prepress & Image

Publié en mars 2023